

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 16 mars 2007 un avenant à la notice d'information relative au programme de rachat d'actions en vue de régulariser le marché des actions de BMCE Bank.

Ce deuxième avenant abroge et remplace les dispositions relatives à la fourchette de prix proposée à l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mars 2006 et dont l'avenant à la notice d'information - visée le 8 novembre 2005- a fait l'objet du visa du CDVM en date du 29 mars 2006.

La nouvelle fourchette de prix est la suivante :

- Prix maximum d'achat et de vente : 2000 DH
- Prix minimum d'achat et de vente : 1400 DH

Cette fourchette sera soumise à l'autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement prévue le 2 avril 2007.

Un communiqué de presse relatif à cet avenant sera incessamment publié dans un journal d'annonces légales. L'intégralité de la notice d'information et de son avenant visés par le CDVM seront remis ou adressés sans frais à tout actionnaire qui en fait la demande. Ils sont, en outre, tenus à la disposition du public au siège de BMCE Bank et de la Bourse de Casablanca.

Par ailleurs, ils seront disponibles sur le site du CDVM:
www.cdvm.gov.ma

CONTACT CDVM :
Tél : 037 68 89 22
E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/007/2007

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières